



PRÉFET DU HAUT-RHIN

**Cabinet du Préfet
Service de la Communication
interministérielle**

***Dossier de presse
Exercice de sécurité civile
à l'usine Rhodia - Solvay de CHALAMPE
Vendredi 7 décembre 2012***

Sommaire

- Communiqué de presse
- L'usine Rhodia Solvay de Chalampé
- Quelques définitions
- L'exercice du 7 décembre et ses objectifs
- Accueil de la presse le jour de l'exercice

PRÉFECTURE
CABINET DU PRÉFET
Service départemental
de la communication interministérielle de l'Etat

Colmar, le 29 novembre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE du Préfet du Haut-Rhin
Exercice de sécurité civile du 7 décembre 2012 à Chalampé

Au courant de la journée du 07 décembre prochain, le Préfet du Haut-Rhin organise un exercice de sécurité civile ayant pour thème un accident aux établissements RHODIA-SOLVAY, soumis à la Directive SEVESO, et situés à CHALAMPÉ

Cet exercice a pour objectif de tester le Plan Particulier d'Intervention et l'organisation de crise qui seraient déployés par les pouvoirs publics en cas d'accident dont les conséquences auraient un impact à l'extérieur de cette entreprise de fabrication de sel de nylon et de ses intermédiaires.

Cette simulation nécessitera, à partir d'un scénario évolutif, non connu des participants, la mise en œuvre du Plan d'Opération Interne (POI) de l'exploitant et du Plan Particulier d'Intervention (PPI) du Préfet.

A cette occasion, des moyens pompiers et de gendarmerie seront réellement engagés sur le terrain.

Les sirènes d'alerte des populations seront réellement déclenchées sur certaines communes du périmètre du PPI, en fonction du scénario d'exercice qui sera joué.

Pour mémoire, ce périmètre comprend les communes de BANTZENHEIM, BLODELSHEIM, CHALAMPE, HOMBURG, OTTMARSHEIM, RUMERSHEIM-LE-HAUT).

Des véhicules de diffusion de l'alerte du SDIS et de la Gendarmerie sont également susceptibles de circuler dans certaines de ces communes.

Ces moyens ne devront pas inquiéter les habitants de ces communes, ni les populations des communes voisines françaises et allemandes.

Dossier de presse

Par ailleurs, cet exercice n'entraînera pas de coupures réelles d'axes routiers. Seule la circulation à proximité du site de Rhodia Solvay risque d'être perturbée en raison du déploiement des moyens de lutte contre le sinistre.

Joué en météo fictive, déclenché à une heure inopinée de la journée du 07 décembre, cet exercice conduira le Préfet à tester certaines dispositions prévues dans le PPI récemment révisé :

- Le déclenchement réel de la sirène d'alerte des populations des communes impactées par le scénario ;
- L'alerte réelle des différents services concernés par l'évènement et la montée en puissance du dispositif ;
- Le bouclage de la zone par les forces de l'ordre **sans interruption du trafic** ;
- L'intervention sur site par les sapeurs-pompiers ;
- Les relations entre les différents états-majors de crise (Centre Opérationnel Départemental de la Préfecture, Poste de Commandement Opérationnel au plus près de l'évènement, Cellules de crise communales) ;
- L'information des autorités allemandes ;
- Les conventions de partenariat avec les différents médias.

L'exercice servira également à tester les Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) de l'ensemble des établissements scolaires du périmètre du PPI.

Les habitants des communes ne participent pas directement à l'exercice. Il leur sera proposé de remplir un questionnaire sous le double timbre Préfecture/Mairie, dont le dépouillement permettra d'éclairer les autorités sur la perception du signal d'alerte, la connaissance des consignes pratiques d'autoprotection à mettre en œuvre et des documents d'information sur le risque majeur.

Cet exercice doit être l'occasion de rappeler aux riverains que le risque zéro n'existe pas malgré les mesures de sécurité prises par l'industriel, et que chacun est acteur de sa propre sécurité.

L'USINE RHODIA DE CHALAMPE

Le groupe Rhodia fait partie depuis septembre 2011 du groupe belge Solvay.

Le site de Chalampé a été créé en 1955 et s'étend actuellement sur 125 hectares. Il est spécialisé dans la fabrication de sel de nylon et de ses intermédiaires. Ces composants entrent dans la fabrication de nombreux produits dans les secteurs de l'automobile (airbag, pneu, etc), du textile (fibres textiles), des biens de consommation (roues de roller, cordages, etc), de l'électricité, etc...

L'empreinte économique de l'usine Solvay-Rhodia de Chalampé est très forte en Alsace : en effet le site emploie 975 salariés (au 30/09/2012) (dont 110 habitent les communes de Chalampé, Bantzenheim et Ottmarsheim) auquel il faut ajouter entre 2 000 et 3 000 emplois induits. Les salariés du site représentent à eux seuls 16% de l'effectif total de l'industrie chimique en Alsace.

Du fait de l'utilisation dans la chaîne de production de gaz et de liquides inflammables et / ou toxiques (acide cyanhydrique, ammoniac, pentène nitrile, oxydes d'azote), les principaux risques potentiels de cette entreprise sont :

- L'incendie,
- L'explosion,
- Le dégagement d'un nuage toxique.

Les deux types d'effets (thermique et toxique) consécutifs à un incendie sont susceptibles de produire un accident majeur.

Afin de diminuer ces risques, l'exploitant déploie des moyens importants. Au cours des 10 dernières années, les actions suivantes ont été menées :

- suppression de l'utilisation du propylène,
- suppression du trichlorure de phosphore,
- minimisation des stocks de produits dangereux,
- utilisation d'automates de sécurité tri-redondants.

De plus le site de Chalampé dispose d'un service incendie présent 24h/24 composé de 5 équipes de 7 pompiers professionnels, 137 pompiers auxiliaires, 150 secouristes et 7 véhicules d'intervention dont 5 camions.

Le site est soumis aux dispositions de la Directive SEVESO qui implique notamment la réalisation par le Préfet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI, volet secours), et d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT, volet prévention).

Le PPI, en cours de révision, sera approuvé à la suite de l'exercice du 7 décembre, afin de prendre en compte les enseignements tirés de celui-ci. L'information des riverains concernés sur les risques est assurée à l'aide de plaquettes et d'affiches. Un PPRT concernant les sites de

Dossier de presse

Rhodia Solvay et Borealis PEC-Rhin SAS est par ailleurs prescrit depuis le 31 décembre 2010 sur les communes de Chalampé, Ottmarsheim, Bantzenheim, et Rumersheim le Haut.

QUELQUES DEFINITIONS

Qu'est ce que la Directive SEVESO ?

C'est une directive du Conseil de l'Union Européenne. Ce texte porte le nom d'une ville en Italie qui a subi une catastrophe industrielle en 1976. Il concerne la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Ainsi la politique de maîtrise des risques majeurs s'articule autour de quatre axes :

- la réduction du risque à la source,
- la diminution des vulnérabilités,
- l'organisation des réponses opérationnelles,
- l'information des populations.

Quels sont les différents types de risques industriels ?

Les risques toxiques :

Ils sont liés aux risques de libération de produits toxiques, par exemple suite à l'éclatement ou la rupture d'une canalisation de transport ou d'un réservoir de stockage. De tels accidents peuvent avoir des conséquences importantes pour la santé par inhalation de gaz toxiques, ou pour l'environnement par contamination des eaux et des sols par les produits émis.

Les risques d'explosion :

Ce sont les risques liés à l'utilisation de produits explosibles. Leurs conséquences sont des effets de surpression qui résultent d'une onde de pression (déflagration ou détonation), des effets thermiques, ainsi que des effets liés à la projection de débris et missiles.

Les risques d'incendie :

Ce sont les risques liés à la présence de matières combustibles. Les principaux effets sont :

- les effets thermiques dont les conséquences sont des brûlures internes ou externes, partielles ou totales des personnes exposées ;
- et un éventuel risque de toxicité des fumées d'incendie.

Les seuils des effets toxiques sont déterminés pour chaque produit et exprimés en concentration du produit dans l'air.

Combien y a-t-il d'usines SEVESO dans le Haut-Rhin ?

25 entreprises sont visées par la Directive SEVESO dans le Haut-Rhin. 14 d'entre elles, classées « seuil haut » doivent disposer d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

La liste de l'ensemble des sites SEVESO du Haut-Rhin est consultable sur le portail des services de l'Etat : <http://www.haut-rhin.gouv.fr/> rubrique « Sécurité Protection des Populations / Dossier Départemental des Risques Majeurs / Le risque industriel.

En quoi consistent les plans de secours des usines SEVESO ?

Ces plans sont mis en place pour prévoir les situations de crise, pour en limiter les effets, ils décrivent les dispositions prises par l'exploitant et les pouvoirs publics pour intervenir en cas d'accident, protéger les personnes et limiter les effets de l'accident sur l'environnement.

Il existe deux types de plans de secours déclenchés en cas d'accident grave :

- le Plan d'Opération Interne (POI) de l'exploitant ;
- et le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du Préfet.

Qu'est ce qu'un POI ? qui le déclenche ?

➤ le Plan d'Opération Interne (POI), établi par l'exploitant, définit l'organisation des secours et de l'intervention à l'intérieur de l'usine, en cas d'accident. Sa mise en œuvre est de la responsabilité de l'exploitant. Il vise à maîtriser les conséquences d'un accident à l'intérieur de l'établissement. Il décrit à cette fin, les mesures à prendre pour protéger le personnel et remettre en sûreté les installations.

Qu'est ce qu'un P.P.I ? qui le déclenche ?

➤ le Plan Particulier d'Intervention (PPI) est établi sous l'autorité du Préfet sur la base des analyses de l'exploitant contenues dans les études des dangers. Ce plan de secours réalise l'interface avec le Plan d'Opération Interne de l'exploitant. Le PPI est mis en œuvre sous l'autorité du Préfet lors d'accidents dont les conséquences débordent les limites de l'usine et exigent la mise en place de mesures de protection des populations et de l'environnement. Le PPI définit les conditions de gestion de l'accident et de ses conséquences. Il décrit, en fonction des scénarios d'accidents, l'organisation de l'alerte, des secours et de l'intervention en précisant le rôle des différents services opérationnels et déconcentrés de l'état.

Qu'est-ce qu'un exercice de mise en œuvre d'un PPI ?

Elaboré sous l'autorité du Préfet, le PPI est testé totalement ou partiellement afin de valider les principes d'intervention qui y sont définis.

Un exercice PPI est donc la simulation d'un accident permettant de tester non seulement les circuits de décisions, mais aussi la manière dont cela se traduit sur le terrain. Cette simulation fait fonctionner les états-majors de crise dans les salles opérationnelles, ainsi que les moyens en hommes et en matériel qui peuvent être mis en œuvre sur le terrain.

Un exercice sert à analyser l'alerte des services, la communication, l'information des populations, le confinement des populations.

Un exercice sert à entraîner les responsables qui doivent acquérir des réflexes. Il permet de tisser des liens entre les services et à les obliger à travailler ensemble dans des conditions différentes de leur fonctionnement normal.

En quoi consiste le signal national d'alerte ? (voir le schéma en annexe)

La Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises s'attache à sensibiliser les citoyens aux risques et aux missions des services de secours pour qu'ils deviennent acteurs de la sécurité civile.

L'article L721-1 du Code de la Sécurité Intérieure indique que « Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. » Il faut pouvoir compter sur le comportement d'un citoyen informé, responsable et préparé à affronter les risques et les menaces par une connaissance du danger et des consignes de prévention et de protection.

L'enjeu est d'être en capacité de réagir face à un événement majeur pour assurer sa protection et celle de ses proches, diminuer leur vulnérabilité, en attendant l'intervention des services de secours.

Une plaquette d'information sur le signal national d'alerte est jointe au dossier de presse.

L'EXERCICE DU 7 DECEMBRE ET SES OBJECTIFS

Qui est le maître d'œuvre de l'exercice ?

Cet exercice, co-organisé par le Préfet, la direction de Rhodia-Solvay et le Service Départemental d'Incendie et de Secours, associera l'ensemble des services de l'Etat et collectivités concernés, notamment les communes du périmètre du PPI Rhodia-Solvay.

Il a pour objectif de tester les principales actions définies dans le PPI, sans pour autant interrompre la vie économique locale par la mise en œuvre d'un confinement et d'un bouclage réel de la zone.

Dans ces conditions, l'exercice n'occasionnera pas de difficultés importantes au niveau de la circulation. Un bouclage fictif de la zone sera organisé par les forces de l'ordre.

Tirera t-on les conséquences de cet exercice ?

Bien entendu, sinon l'exercice n'aurait pas lieu d'être. Tout le retour d'expérience découlant de cet exercice sera pris en compte pour améliorer l'organisation actuelle, et valider le Plan Particulier d'Intervention remis à jour. Cette mise à jour est issue de la consultation des conseils municipaux et des habitants des communes concernées au cours de l'été.

Cet exercice n'est-il pas trop préparé à l'avance pour en tirer des conclusions fiables ?

Son montage présente des difficultés. Le simple fait de le préparer permet de faire apparaître les points d'amélioration potentiels. Il faut par ailleurs penser aux dérangements que peut occasionner un tel exercice pour la population. La préparation doit permettre de ne pas provoquer trop de désagréments.

L'heure de début d'exercice n'est connue que des seuls scénaristes. Les participants ne seront donc pas pré-positionnés à l'avance dans les différents services, sur le terrain et dans les différents états-majors de crise. Le scénario est inconnu des participants. Il sera joué en météo fictive. Plusieurs communes du périmètre du PPI Rhodia-Solvay seront impactées par le scénario.

Les sirènes d'alerte des populations de ces communes seront réellement déclenchées ainsi que les conventions avec France 3 Alsace, France Bleu Alsace, Flor FM et Radio Dreyeckland. Le site Internet des DNA diffusera également les communiqués de presse de consignes aux populations établis par le Préfet dans le cadre de cet exercice.

Les établissements scolaires des six communes du périmètre du PPI Rhodia-Solvay participeront à l'exercice. Cependant, afin de ne pas perturber la vie scolaire, ils activeront leur PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) de façon déconnectée du déroulement de l'exercice PPI proprement dit.

Les habitants des communes du périmètre PPI ne participent pas directement à l'exercice. S'ils le souhaitent, ils pourront mettre en œuvre les consignes en se mettant à l'abri le temps de l'alerte. Il leur est proposé de remplir un questionnaire sous le double timbre Préfecture/Mairie, dont le dépouillement permettra d'éclairer les autorités sur la perception du signal d'alerte, la connaissance des consignes pratiques d'autoprotection à mettre en œuvre et des documents d'information sur le risque majeur.

Cet exercice doit être l'occasion de rappeler pour les riverains que le risque zéro n'existe pas malgré les mesures de sécurité prises par l'industriel, et que chacun est acteur de sa propre sécurité.

Quels sont les objectifs de l'exercice ?

Cet exercice a pour objectifs de tester :

- Le déclenchement réel de la sirène d'alerte des populations des communes impactées par le scénario ;
- L'alerte réelle des différents services concernés par l'évènement et la montée en puissance du dispositif ;
- Le bouclage de la zone par les forces de l'ordre sans interruption du trafic ;
- L'intervention sur site par les sapeurs-pompiers ;
- Les relations entre les différents états-majors de crise (Centre Opérationnel Départemental de la Préfecture, Poste de Commandement Opérationnel au plus près de l'évènement, Cellules de crise communales) ;
- L'information des autorités allemandes ;
- Les conventions de partenariat avec les différents médias.

ACCUEIL DE LA PRESSE LE JOUR DE L'EXERCICE

L'heure de début d'exercice n'étant pas communiquée, il est difficile d'organiser des rendez-vous précis pour la presse. Il est précisé aux journalistes que l'accès aux différentes cellules de gestion de l'évènement n'est pas autorisé. **A noter qu'il est interdit de pénétrer dans l'emprise de l'entreprise Rhodia Solvay** : dans la réalité, le bouclage mis en place interdirait d'approcher le site et l'ensemble de la zone de danger. Le Service Départemental de la Communication Interministérielle se chargera de transmettre ultérieurement à la presse des clichés du déroulement de l'exercice.

Un accueil des journalistes sera organisé à 9 heures 30 dans les locaux de l'école de Bantzenheim (située 14 rue de l'église elle accueille 148 élèves). **Mme VERPILLAT, Inspectrice chargée des risques majeurs, présentera le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) de l'établissement, à quoi il sert, comment il est établi et comment il est mis en pratique.**

Des **communiqués de presse** seront rédigés à l'occasion de cet exercice et seront mis en ligne sur le Portail Internet des services de l'Etat dans le Haut-Rhin <http://www.haut-rhin.gouv.fr>. Les médias conventionnés qui ont accepté de jouer l'exercice (France Bleu Alsace, France 3 Alsace, Flor FM, Radio Dreyeckland) ainsi que les DNA recevront des messages, notamment au début et à la fin de l'exercice dans le cadre du test de la convention d'interruption de leurs émissions pour émettre des consignes du Préfet.

Un retour d'expérience de l'exercice « à chaud » sera présenté à l'occasion d'un point presse qui aura lieu à l'issue de l'exercice dans les locaux, du Poste de Commandement Opérationnel dont l'emplacement vous sera communiqué en début d'exercice, en présence de Savino LEONE directeur de l'entreprise Rhodia Solvay, du Commandant des Opérations de Secours du SDIS du Haut-Rhin, et de Monsieur Yves CAMIER, Sous-Préfet d'Altkirch.